



---

**Nombre de membres**

**Séance du 23 février 2023**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire.

**Présents :** 13

**Sont présents:** Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

**Votants:** 14

**Représenté :** Pascal FERRAT par Christiane CAMACHO

**Absent non excusé :** Antoine DUMONT

**Secrétaire de séance:** Christiane CAMACHO

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVIER 2023**

Le procès-verbal n'amène aucune remarque. Le Conseil Municipal approuve avec 14 voix Pour, le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2023.

**ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES (TITULAIRES ET SUPPLEANTS) AU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS - DE 2023 017**

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois.

Monsieur le Maire précise également que Monsieur Antoine DUMONT ne souhaite plus être délégué suppléant.

Monsieur Serge CAMACHO et Monsieur Valentin NOIRET proposent leurs candidatures en tant que délégués titulaires

Madame Maryline TOURIGNY et Monsieur Adrien VALLIEZ proposent leurs candidatures en tant que délégués suppléants.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de délégués au Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois :

- de Monsieur Serge CAMACHO, né le 23/10/1953, demeurant 25bis Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE et de Monsieur Valentin NOIRET, né le 22/01/1989, demeurant 2 Rue de Quincampox 02220 CIRY SALSOGNE en tant que délégués titulaires



- de Madame Maryline TOURIGNY, née le 29/03/1961, demeurant 1 Rue de la Forêt 02220 CIRY SALSOGNE et de Monsieur Adrien VALLIEZ, né le 16/01/1987, demeurant 21 Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE en tant que délégués suppléants.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE BRAINE (SMISS) - DE 2023 018

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer un délégué titulaire au Syndicat Mixte Intercommunal du Secteur Scolaire de Braine.

Madame Angélique DRUART, déléguée suppléante, demande à devenir déléguée titulaire.

Madame Elodie DEJARDIN propose sa candidature en tant que déléguée suppléante.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les candidatures de déléguées au Syndicat Mixte Intercommunal du Secteur Scolaire de Braine :

- de Madame Angélique DRUART, née le 27/07/1982, demeurant 34A Rue Saint Jean 02220 CIRY SALSOGNE, en tant que déléguée titulaire
- et de Madame Elodie DEJARDIN, née le 16/02/1994, demeurant 6 Rue des Maillards 02220 CIRY SALSOGNE, en tant que déléguée suppléante.

ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES A L'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) - DE 2023 019

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer deux délégués représentant la commune à l'USEDA.

Monsieur Serge CAMACHO et Madame Séverine BERGÉ proposent leurs candidatures.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature :

- de Monsieur Serge CAMACHO, né le 23/10/1953, demeurant 25bis Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE
- et de Madame Séverine BERGÉ, née le 18/02/1972, demeurant 7bis Moulin de Quincampoix 02220 CIRY SALSOGNE

en tant que délégués représentant la commune à l'USEDA.

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SOISSONNAIS (SITUS) - DE 2023 020

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer un délégué titulaire représentant la commune au SITUS.



Madame Séverine BERGÉ, déléguée suppléante au Situs souhaite être déléguée titulaire.

Madame Elodie DEJARDIN propose sa candidature pour être déléguée suppléante.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature :

- de Madame Séverine BERGÉ, née le 18/02/1972, demeurant 7bis Moulin de Quincampoix 02220 CIRY SALSOGNE en tant que déléguée titulaire
- et de Madame Elodie DEJARDIN, née le 16/02/1994, demeurant 6 Rue des Maillards 02220 CIRY SALSOGNE, en tant que déléguée suppléante.

#### ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES MILITAIRE (TITULAIRE ET SUPPLEANT) - DE 2023 021

Le Maire rappelle que suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la délégation militaire de la commune.

Monsieur Adrien VALLIEZ propose sa candidature en tant que délégué titulaire  
Monsieur Matthieu EVERAERE propose sa candidature en tant que délégué suppléant.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature :

- de Monsieur Adrien VALLIEZ, né le 16/01/1987, demeurant 21 Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE
- et de Monsieur Matthieu EVERAERE, né le 21/08/1992, demeurant 6 Rue des Maillards 02220 CIRY SALSOGNE;

#### DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS DES NOUVEAUX MEMBRES - DE 2023 022

Le Maire expose que suite à la démission de six conseillers municipaux et à l'élection partielle complémentaire du 5 février 2023, il convient de désigner des nouveaux membres au sein des commissions communales.

##### Commission "Budget et Finances"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la désignation de deux nouveaux membres,

Vu la demande de Madame Christiane CAMACHO de quitter la commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membres de la commission "Budget et Finances" :

Madame Maryline TOURIGNY, Monsieur Marcel BASTON.

Madame Isabelle PREVOTEAUX et Monsieur Patrick POINCELET restent membres.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.



#### Commission "Travaux et voirie"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la désignation d'un nouveau membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membre de la commission "Travaux et voirie" :  
Monsieur Valentin NOIRET;

Madame Séverine BERGÉ, Messieurs Marcel BASTON et Patrick POINCELET restent membres.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

#### Commission "Sports, Loisirs et Associations"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la désignation de deux nouveaux membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membres de la commission "Sport, Loisirs et Associations" :

Monsieur Pascal FERRAT et Monsieur Matthieu EVERAERE.

Madame Christiane CAMACHO, Monsieur Patrick POINCELET, Monsieur Jean-Marie CLICHE, Monsieur Marcel BASTON restent membres.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

#### Commission "Village Fleuri"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la désignation d'un nouveau membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer en tant que membre de la commission "Village Fleuri" :  
Monsieur Pascal FERRAT.

Madame Christiane CAMACHO, Madame Angélique DRUART, Monsieur Marcel BASTON, Madame Isabelle PREVOTEAUX restent membres.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, est Président de droit.

#### CREATION D'UNE COMMISSION "INFORMATION, COMMUNICATION" - DE 2023 023

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, souhaite rendre la communication avec les habitants plus facile. Il soumet le lancement d'un bulletin municipal annuel avec une impression par un professionnel. Le bulletin d'information trimestriel est maintenu.

Il propose la création d'une commission "Information, communication".

Madame Séverine BERGÉ demande si la commission englobe le site internet. La réponse est oui.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la proposition de création d'une commission "Information, communication",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer une commission "Information, communication" composée de 5 membres et d'un Président, le Maire étant Président de droit
- désigne les membres suivants : Madame Elodie DEJARDIN, Monsieur Matthieu EVERAERE, Monsieur Marcel BASTON, Madame Christiane CAMACHO et Madame Séverine BERGÉ.

#### DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS AUPRES DU CNAS - DE 2023 024

Le Maire rappelle que la commune de Ciry Salsogne adhère au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS). Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Suite aux démissions de six conseillers municipaux et aux élections municipales partielles complémentaires du 5 février 2023, il convient de remplacer Monsieur Dominique KANIEWSKI, délégué représentant les élus.

Monsieur Adrien VALLIEZ, conseiller municipal, né le 16/01/1987, demeurant 21 Rue de Montpellier 02220 CIRY SALSOGNE, propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Adrien VALLIEZ en tant que délégué représentant les élus auprès du CNAS.

Après l'ordre du jour, Madame Maryline TOURIGNY demande si elle peut recevoir une liste des membres du conseil avec les numéros de téléphone. Madame Ingrid KARRENBAUER, secrétaire de mairie, prend acte de la demande puis distribue à chacun des formulaires d'informations que la communauté de communes du Val de l'Aisne a fourni pour avoir les coordonnées du maire, des adjoints et des conseillers.

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, fait un résumé des événements intervenus depuis le dernier conseil :

Le souci majeur est la fermeture d'une classe à Chassemy. Monsieur Serge CAMACHO précise qu'il a rendez-vous avec l'Inspecteur de l'Académie lundi 27 février. Le Syndicat Scolaire a sauvé Ciry Salsogne en votant pour la fermeture de Chassemy (9 voix pour). Monsieur Serge CAMACHO se pose la question sur le devenir de l'école de Chassemy : va-t-elle sortir du regroupement ?

Madame Isabelle PREVOTEAUX précise que si l'école de Chassemy sort du regroupement, cela va "faire mal".

Monsieur Adrien VALLIEZ propose d'ouvrir le pôle qui était déjà prévu.

Monsieur Serge CAMACHO précise que pour faire le pôle, il faut que Sermoise et Vasseny soient d'accord.



Madame Angélique DRUART rappelle que Chassemy a toujours été contre le pôle scolaire.

Pour Madame Isabelle PREVOTEAUX, le projet en 2015 était grandiose .

Monsieur Serge CAMACHO, du fait de la baisse du nombre d'enfants, informe le conseil municipal qu'il a rencontré avec Madame Séverine BERGÉ, une personne de CLESENCE, pour faire un lotissement. Il indique que la commune détient son terrain et qu'il a rencontré le propriétaire d'un terrain avoisinant et que ce n'est pas négatif.

Monsieur Serge CAMACHO a également fait une demande d'évaluation auprès Domaine. Le terrain est évalué à 174.000 €. Ce n'est pas certain que CLESENCE achètera à ce prix. Le terrain qui jouxte serait également intéressant.

Madame Séverine BERGÉ informe le conseil que l'idée serait de faire du locatif et des terrains en accession à la propriété. Tout s'y prête (boulangerie, école, supérette...).

Monsieur Adrien VALLIEZ considère que si la commune utilise ces terrains, il n'y a plus de pôle.

Monsieur Serge CAMACHO déclare que la commune a encore du terrain pour faire deux à trois classes et qu'elle pourrait recevoir Sermoise et Vasseny.

Madame Séverine BERGÉ insiste sur le fait que si l'école de Chassemy ferme, il faut amener des enfants pour créer un pôle, d'où le lotissement.

Pour Madame Isabelle PREVOTEAUX, les enfants de Chassemy iront à Vailly/sur/Aisne.

Monsieur Serge CAMACHO demande à Madame Séverine BERGÉ combien de temps le projet va-t-il prendre pour faire les constructions ?

Pour Madame Séverine BERGÉ, cela nécessite au moins deux à trois années. CLESENCE donne priorité selon les volumes de constructions.

Si la commune n'arrive pas à acquérir les autres terrains, la priorité sera donné au locatif mais les élus auront mains mises sur les demandes de locations.

Monsieur Marcel BASTON mentionne que CLESENCE était ennuyé avec la pente du terrain.

Monsieur Patrick POINCELET répond qu'il y a possibilité de faire une tranchée. Pour Monsieur Serge CAMACHO, dans tous les cas, la commune n'est plus maître du projet une fois le terrain vendu.

Selon Madame Séverine BERGÉ, CLESENCE va faire le projet et une personne viendra le présenter.

Concernant le terrain qui longe, Monsieur Jean-Marie CLICHE connaît bien la propriétaire et pour lui, elle ne vendra pas. Elle voulait construire et cela lui a été refusé. Madame Séverine BERGÉ réplique que ce terrain est en 1AU et qu'on ne peut pas faire une seule construction. La solution est de faire un découpage avec un géomètre. La propriétaire est invitée à venir voir les élus.

Monsieur Serge CAMACHO reprend la parole pour informer le conseil des demandes de subventions et des montants.

Chemin des Prêtres : Obtention d'un subvention par l'APV de 3.337,32 €

Monsieur Valentin NOIRET demande d'où partent les travaux.

Monsieur Serge CAMACHO lui répond qu'ils commenceront de l'embranchement de la Rue de Sermoise jusqu'aux habitations.



Les travaux du Chemin des Prêtres ne seront que provisoires car le Chemin des Prêtres sera intégré dans le projet AREA (Madame Séverine BERGÉ).

Monsieur Jean-Marie CLICHE s'interroge : les cultivateurs continueront-ils de passer.

Monsieur Serge CAMACHO a rencontré les agriculteurs. Ils ne peuvent prendre que ce chemin. Ils ne font que dix voyages selon les cultures.

Madame Séverine BERGÉ a rappelé à l'ordre les agriculteurs concernant leurs incivilités.

Monsieur Serge CAMACHO décide de mettre un panneau stationnement interdit devant les habitations ainsi qu'un panneau sens interdit sauf engins agricoles à partir du bas du cimetière.

Trottoirs de la Rue de Montpellier : Obtention d'une subvention par l'APV de 21.898,80 €. Monsieur Marcel BASTON a demandé un devis supplémentaire mais il est plus élevé que la société EIFFAGE.

Après avoir énuméré les subventions, Monsieur Serge CAMACHO informe le conseil qu'il va rencontrer avec Madame Séverine BERGÉ la société AREA lundi 27 février.

Concernant la création du site internet, celui-ci sera budgété en 2023.

Monsieur BALET a demandé un rendez-vous avec le Maire, rendez-vous qu'il n'a pas honoré.

Monsieur Serge CAMACHO donne la parole à Madame Elodie DEJARDIN et à Monsieur Matthieu EVERAERE pour la présentation du projet du bulletin municipal annuel.

Madame Elodie DEJARDIN énumère les différentes rubriques du "Cirysien".

Les membres du Conseil Municipal approuvent et remercient le travail fait par Madame Elodie DEJARDIN.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Marie CLICHE informe le conseil que le macadam Rue de la Libération se casse.

Madame Christiane CAMACHO demande à ce que l'on fixe les dates des conseils municipaux à l'avance.

Après débat, les prochaines réunions auront lieu le mardi 11 avril et le lundi 26 juin.

La séance est close à 20H15.

La Secrétaire,  
Christiane CAMACHO

Le Maire  
Serge CAMACHO